



Abandon de poste et pas de visite médicale d'embauche et de reprise

Par **Nanou2110**, le **02/05/2019** à **09:38**

Bonjour,

Je tente d'aider mon fils et sa collègue à résoudre des problèmes avec leur employeur;

Elle est employée dans une société de restauration collective. Elle n'a pas passé la visite médicale d'embauche; Elle a été en arrêt de travail du 12 novembre au 28 février. Elle a demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle, la société n'a jamais répondu. Elle n'a pas repris son poste depuis. Elle vient de recevoir une lettre en recommandé avec AR lui demandant de reprendre. Elle ne le souhaite pas. L'employeur ne lui demande pas de passer de visite médicale de reprise contrairement à la loi.

Peut-elle se retourner contre son employeur en argumentant que si elle avait passé la visite médicale d'embauche, le médecin du travail aurait peut-être décelé cette dépression avant.

Merci de vos conseils